

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23882

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. La France ne respecte pas ses engagements de réduction des Emissions de gaz à effet de serre et les engagements pris par les Etats lors de l'accord de Paris ne permettent même pas de limiter à 3°C. Or même ces engagements minimaux ne sont pas tenus, d'après le GIEC. Sur cette trajectoire, la hausse des températures atteindrait 5,5°C. Mais l'urgence est à une réforme des retraites injustes. La France que nous choisissons porte plus haut l'idéal d'égalité, du bien commun, du temps libre partagé. Contre une société où l'on doit travailler plus longtemps, pour gagner peu, produire toujours plus et consommer en fonction de ses moyens - toujours pour inégalement répartis.